



5 juillet 2014

**COMPTE RENDU DE LA REUNION MINISTERIELLE DE LA COI  
DU 3 JUILLET 2014 A ANTANANARIVO**

Une conférence ministérielle préparatoire au IVème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien (COI) s'est tenue à Antananarivo, Madagascar, le 3 juillet 2014, sous la présidence de Madame Arizoa Razafiramo, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar et présidente du Conseil de la COI.

La réunion s'est déroulée avec la participation des chefs de délégation suivants :

- M. El Anrif Said Hassane, Ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores ;
- Mme Claudine Ledoux, Ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan indien, représentant le ministre des Affaires étrangères et du développement international de la République française ;
- M. Mooniswar Dev Phokeer, Officier permanent de liaison de la République de Maurice auprès de la COI, représentant le ministre des Affaires étrangères, du commerce international et de l'intégration régionale de la République de Maurice ;
- M. Callixte d'Offay, Ambassadeur des Seychelles, représentant le ministre des Affaires étrangères de la République des Seychelles.

Le Secrétaire général, M. Jean Claude de l'Estrac, a participé aux travaux.

\*\*\*

## **1/ Relevé de décisions du 29<sup>ème</sup> Conseil de la COI**

Les participants ont examiné et validé le relevé des décisions du 29<sup>ème</sup> Conseil de la COI tenu à Moroni, Union des Comores.

## **2/ Préparation du Sommet**

Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores a fait part de l'avancée satisfaisante des préparatifs du Sommet.

Il a remercié les partenaires du pays hôte du Sommet pour leur appui, notamment en matière de protocole et de sécurité.

Le ministre a indiqué qu'une Note Verbale sera adressée dans la semaine du 7 juillet à l'ensemble des délégations en vue de préciser les éléments logistiques les concernant. La partie comorienne attend également communication par les Etats de la composition de leur délégation.

Le ministre a rappelé l'importance de la communication autour du Sommet et la nécessité d'un pôle de communication commun, comptant avec la présidence de la COI et opérant avec l'appui du Secrétariat général de l'organisation.

Le Secrétaire général de la COI a présenté les principales actions de communication qui seront mises en œuvre par le Secrétariat général en vue du Sommet (cf. Annexe 1). Cette présentation a recueilli l'approbation des délégations.

## **3/ Déroulé du Sommet**

a) Le déroulé du Sommet a été revu et approuvé en tenant compte de l'heure d'arrivée annoncée du Président de la République française. Il est prévu que le Sommet commencera à 15h00. (Voir annexe 2)

Il est introduit un laps de temps d'une heure, de 18h00 à 19h00, pour permettre au président de l'Union des Comores et à sa délégation de rompre le jeûne du Ramadan. Ce moment permettra également de tenir des entretiens bilatéraux entre les chefs d'Etat et de gouvernement.

La déclaration finale sera lue à 19h00.

Le dîner d'Etat offert par le président de l'Union des Comores commencera à 20h30.

b) Les fiches préparées par le Secrétariat seront circulées d'ici le 15 juillet après d'éventuelles modifications par les Etats membres.

Ces fiches seront à la disposition des chefs d'Etat et de gouvernement après un nouvel examen pour validation par le Conseil extraordinaire du 24 juillet.

#### **4/ Examen du projet de Déclaration finale du IVème Sommet**

Le projet de Déclaration finale sera revu à la lumière des propositions des chefs de délégation. Il sera circulé aux Etats membres le 16 juillet.

Le Secrétariat général de la COI et l'ensemble des délégations des Etats, à l'exception de l'Union des Comores, ont mis l'accent sur l'importance de la transformation de la COI en Communauté, liant cette décision au succès du Sommet.

Pour permettre à l'Union des Comores de procéder à une analyse juridique complémentaire du changement d'appellation de la Commission à Communauté, il a été acté que l'Union des Comores fera connaître à la Présidence de la COI sa position définitive sur cette question au plus tard le 15 juillet. Les avis de juristes consultés par le secrétariat sont circulés.

#### **5/ Hymne de la COI**

Le Secrétaire général de la COI a rappelé le contexte dans lequel cet hymne a été composé. Il a souligné la liberté de création des artistes des cinq pays. L'hymne a été composé lors d'une résidence d'artistes tenue à l'île de la Réunion à l'invitation du Conseil général.

Les délégations ont écouté l'hymne qui a été applaudi par les participants.

Il est décidé que chaque pays membre prendra en charge le déplacement de l'artiste-compositeur de son pays pour participer à la première présentation de l'hymne à l'ouverture et à la clôture du Sommet. L'Union des Comores a fait part de sa décision d'assumer l'accueil des artistes durant leur présence à Moroni.

\*\*\*

L'ordre du jour épuisé, la présidente du Conseil a souligné l'esprit de cordialité qui a animé les travaux et permis la conclusion rapide de la réunion.